

Guide de la Rentrée périscolaire et extrascolaire 2025-2026



Sommaire

Edito	3
Le Service des Accueils périscolaires et de loisirs	4
Projet Éducatif de Territoire (PET)	5
Les Accueils de loisirs (les mercredis et les vacances scolaires)	6
Les Accueils périscolaires (les lundis, mardis, jeudis et vendredis, hors vacances scolaires)	7
Journée type pour les temps extrascolaires	8
Journée type pour les temps périscolaires	9
La Pause Midi	11
Les droits et devoirs des enfants	13
Exemples d'activités proposées dans les Accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires	14
Le Quotient familial	16
Procédures et modalités d'inscription	18

Edito

Carrières, Carrières,

Les activités périscolaires et extrascolaires proposées par la municipalité aident non seulement les familles à mieux concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale mais permettent également de proposer un projet éducatif global et cohérent rythmé par la découverte, l'apprentissage, l'ouverture aux autres et la citoyenneté active.

Aussi, avec les agents publics, nous avons le plaisir de vous proposer un guide de la rentrée périscolaire et extrascolaire. Il présente les informations relatives aux modalités de prise en charge quotidienne de votre enfant sur ces différents temps : mode de réservation et d'inscription, restauration, journée type, accueil du matin et du soir, études surveillées, vacances scolaires...

Profitons-en pour remercier l'ensemble des professionnels de l'animation et agents de restauration qui sont mobilisés pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions.

Nous vous souhaitons une excellente rentrée.

*Faire mieux encore avec Vous,
pour Carrières-sous-Poissy.*

Marlène Basset
Conseillère municipale
déléguee à la famille,
à la protection de l'enfance,
à la petite enfance et
à la réussite éducative

Edouard Barbade
Conseiller municipal
délégué aux affaires scolaires
et au périscolaire

Eddie Aït
Maire
Vice-président de la Communauté
urbaine Grand Paris Seine & Oise



Le service des Accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires

Le service des Accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires dépend de la Direction de l'Éducation et de la Jeunesse. Il comprend :

- 1 responsable de service
- 1 coordinateur
- 12 directeurs périscolaires
- 66 animateurs

Les chiffres clés pour l'année scolaire 2025-2026

- 1 506 enfants bénéficient des activités périscolaires
- 1 021 enfants bénéficient des activités extrascolaires
- 102 enfants sont partis en colonie de vacances à Saint-Rémy-des-Landes
- 240 enfants ont bénéficié d'un séjour en classes de découverte à Saint-Rémy-des-Landes

Zoom sur

*Le métier d'animateur,
qu'est-ce que c'est ?*

L'animateur est un agent municipal employé au bien-être de l'enfant. Il s'occupe des jeunes carriéris lors des temps périscolaires comme le matin avant l'école, durant la pause méridienne, le soir après la classe, ou encore les mercredis et pendant les vacances scolaires. Créatif et ingénieux, il crée et anime des ateliers de toutes sortes : manuels, créatifs, pédagogiques, culturels... Son rôle principal est de veiller à l'intégration de l'enfant. Il est un acteur important du développement personnel des jeunes et de leur épanouissement.



Projet Éducatif de Territoire (PEDT)



Les Accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires vous permettent de bénéficier d'un mode de garde éducatif pour vos enfants.

Depuis septembre 2014, la Ville de Carrières-sous-Poissy a inscrit son action éducative dans un Projet Éducatif de Territoire (PEDT). La mise en œuvre de ce PEDT a permis d'affirmer pleinement les engagements de politique éducative de la Ville et de contribuer résolument à l'épanouissement et au bien-être de tous les enfants sur son territoire.

Elle souhaite poursuivre ses actions engagées dans un processus de coéducation en faveur de la réussite éducative et scolaire de tous les enfants.

*Le PEDT 2022-2025 reprend et affirme les principes articulés
autour de 6 axes principaux :*

- Respecter les rythmes biologiques de l'enfant et son processus de développement.
- Veiller au bien vivre ensemble et au respect de la différence.
- Encourager la citoyenneté et la prise d'initiatives.
- Favoriser les pratiques culturelles, sportives et artistiques.
- Connaître et découvrir le patrimoine local.
- Sensibiliser les plus jeunes au devoir de mémoire.



Les Accueils de loisirs extrascolaires

(les mercredis et les vacances scolaires)

Les Accueils de loisirs extrascolaires reçoivent les enfants les mercredis en demi-journée ou en journée complète et pendant les vacances scolaires, en fonction du lieu de résidence et / ou le lieu de scolarisation

Accueils de loisirs extrascolaires maternels de 3 à 6 ans

Le Parc

236, avenue Ernest-Jolly
Enfants scolarisés aux écoles Le Parc
et Champfleury maternelle
Direction : Kevin Faudeau
06 60 16 83 81

Les Cigognes

89, avenue Pierre-de-Coubertin
Enfants scolarisés à l'école Les Cigognes
Direction : Sandrine d'Alessandro
06 16 81 53 68

Frédéric-Mistral

345, rue des Écoles
Enfants scolarisés à l'école Frédéric-Mistral
Direction : Wafa Essaikouki
06 12 67 45 95

Les Goélands

633, rue Maurice-Berteaux
Enfants scolarisés aux écoles Les Goélands
et Les Dahlias
Direction : Zainab Hajji
06 63 89 31 50

Les Bords-de-Seine

38, allée Aristide-Briand
Enfants scolarisés à l'école maternelle
Les Bords-de-Seine
Direction : Laëtitia Daoudal
06 03 02 50 69

Accueils de loisirs extrascolaires élémentaires de 6 à 11 ans

Jean-Giono

341, rue des Écoles
Enfants scolarisés aux écoles Jean-Giono,
Louis-Pasteur, Robert-Surcouf
et Bertrand-Du Guesclin
Direction : Wafa Essaikouki
06 12 67 45 95

Champfleury

113, rue Champfleury
Enfants scolarisés aux écoles Champfleury
et Le Centre
Direction : Sophie Thibault
06 45 25 69 67

Les Bords-de-Seine

38, allée Aristide-Briand
Enfants scolarisés à l'école
Les Bords-de-Seine élémentaire
Direction : Laëtitia Daoudal
06 03 02 50 69

Les Accueils de loisirs périscolaires

(les lundis, mardis, jeudis et vendredis, hors vacances scolaires)

Les temps périscolaires désignent tous les moments de la journée qui précèdent et suivent les temps de classe obligatoires, les accueils du matin et du soir, la restauration et l'étude surveillée. L'Accueil périscolaire de l'enfant dépend de l'école où il étudie.

Accueils de loisirs périscolaires maternels

Le Parc

236, avenue Ernest-Jolly
Enfants scolarisés à l'école Le Parc
Direction : Kevin Faudeau
06 60 16 83 81

Les Cigognes

89, avenue Pierre-de-Coubertin
Enfants scolarisés à l'école Les Cigognes
Direction : Sandrine D'Alessandro
06 16 81 53 68

Champfleury

149, rue Champfleury
Enfants scolarisés à l'école Champfleury
Direction : Sophie Thibault
06 45 25 69 67

Frédéric-Mistral

345, rue des Écoles
Enfants scolarisés à l'école Frédéric-Mistral
Direction : Wafa Essaikouki – 06 12 67 45 95

Les Goélands

633, rue Maurice-Berteaux
Enfants scolarisés aux écoles Les Goélands
et Les Dahlias
Direction : Zainab Hajji – 06 63 89 31 50

Les Bords-de-Seine

38, allée Aristide-Briand
Enfants scolarisés à l'école maternelle
Les Bords-de-Seine
Direction : Laëtitia Daoudal
06 03 02 50 69

Accueils de loisirs périscolaires élémentaires

Jean-Giono / Louis-Pasteur

341, rue des Écoles
Enfants scolarisés aux écoles Jean-Giono
et Louis-Pasteur
Direction : Wafa Essaikouki
06 12 67 45 95

Champfleury

113, rue Champfleury
Enfants scolarisés aux écoles Champfleury
Direction : Sophie Thibault
06 45 25 69 67

Le Centre

270, Grande rue
Enfants scolarisés à l'école Le Centre
Direction : Corine Deschamps
06 08 61 53 43

Robert-Surcouf / Bertrand-Du-Guesclin

633, rue Maurice-Berteaux
Enfants scolarisés aux écoles Robert-Surcouf
et Bertrand-Du Guesclin
Direction : Zainab Hajji
06 63 89 31 50

Les Bords-de-Seine

38, allée Aristide-Briand
Enfants scolarisés à l'école élémentaire
Les Bords-de-Seine
Direction : Laëtitia Daoudal
06 03 02 50 69

Tournée type pour les temps extrascolaires



Maternels

3 formules d'inscription possibles

- Journée de 7h à 19h
- Matin avec repas de 7h à 13h30
- Après-midi sans repas de 13h à 19h

7h à 8h20	Accueil des enfants
9h à 9h30	Rassemblement, contes, chants, petits jeux de groupe
9h30 à 11h	Temps d'activités au choix de l'enfant
11h à 11h20	Temps récréatif et hygiène
11h30 à 12h45	Repas
12h45 à 15h40	Petits : temps de lecture, musique douce, temps de sieste Moyens/Grands : temps calme, pôle autonome, temps d'activité au choix de l'enfant
15h40 à 16h	Temps récréatif et hygiène
16h à 16h45	Goûter
16h30 à 19h	Temps de régulation, rendu activités
16h45 à 17h	Accueil des familles
19h	Fermeture de l'accueil

Elementaires

3 formules d'inscription possibles

- Journée de 7h à 19h
- Matin avec repas de 7h à 14h
- Après-midi sans repas de 13h30 à 19h

7h à 8h20	Accueil des enfants
9h à 9h30	Forum, discussion, échanges, présentation des activités
9h30 à 11h	Temps d'activités au choix de l'enfant
11h à 11h20	Temps récréatif et hygiène
11h30 à 13h30	Repas sauf pour Louis-Pasteur et Le Centre de 11h40 à 13h40
13h à 13h30	Temps libre
13h30 à 14h30	Temps calme, échanges, contes, propositions des activités
14h30 à 16h	Temps d'activités
16h à 16h30	Goûter et forum
18h à 19h	Accueil des familles
19h	Fermeture de l'accueil

Les programmes d'activités sont disponibles sur le portail famille dans les démarches numériques.

Tournée type pour les temps periscolaires



Maternels

L'accueil du matin

Il est ouvert tous les jours scolaires de 7h à 8h20 (sauf pour l'école maternelle les Bords-de-Seine, de 7h à 8h40). Durant ce temps, les animateurs accueillent les enfants, recensent toutes les informations de leur journée et proposent des activités respectant le rythme individuel de chacun.

La pause méridienne

De 11h30 à 13h20 (sauf l'école maternelle Les Bords-de-Seine de 11h50 à 13h30), les petites, moyennes et grandes sections déjeunent par rotation. Après le déjeuner, les animateurs et les ATSEM proposent des activités intérieures et extérieures.

L'accueil du soir

Il est ouvert tous les jours scolaires de 16h30 à 19h (sauf pour l'école maternelle les Bords-de-Seine, de 16h40 à 19h). Le temps d'accueil commence par un temps de goûter prévu par la Ville. C'est la raison pour laquelle les parents

ne peuvent venir chercher leurs enfants qu'à partir de 17h. Après le goûter, différents ateliers, sont proposés aux enfants : livres et récréatifs dans la cour, des jeux encadrés par les animateurs, dessins, construction, dînette, maquillage...



Élémentaires

L'accueil du matin

Il est ouvert tous les jours scolaires de 7h à 8h20 (sauf pour les écoles Le Centre et Louis-Pasteur de 7h à 8h30). Durant ce temps, les animateurs accueillent les enfants, recensent toutes les informations de leur journée et proposent des activités à disposition des enfants en respectant le rythme individuel de chacun.

La pause méridienne

Après l'appel effectué par les animateurs, les plus jeunes (CP) déjeunent en premier à 11h30. Les autres enfants peuvent déjeuner entre 11h45 et 12h50 quand ils le souhaitent. De 11h30 à 13h20 (sauf pour les écoles Le Centre, Louis-Pasteur et Yannick-Noah de 11h40 à 13h30), des activités intérieures et extérieures sont proposées aux enfants.

L'étude surveillée

De 16h30 à 18h (sauf pour les écoles élémentaires Le Centre, Louis-Pasteur et Yannick-Noah de 16h40 à 18h), un temps récréatif pendant le goûter et un temps de travail encadré est proposé aux élèves scolarisés en école élémentaire.

L'accueil du soir

Les enfants sont accueillis de 18h à 19h après l'étude surveillée. Ils sont pris en charge

Zoom sur

Qu'est-ce que l'étude surveillée ?

L'étude surveillée est un moment après le goûter où les enfants restent à l'école pour faire « les devoirs à la maison ». Cette étude est encadrée par des enseignants ou un animateur.

L'objectif est d'accompagner l'élève à faire son travail personnel dans le cadre de l'école. Le responsable de la salle d'étude est là pour garantir l'ambiance nécessaire au travail et donner des conseils aux enfants qui en demandent.



par l'équipe d'animation qui leur propose des activités ouvertes : jeux de société, construction, petits jeux collectifs...



La Pause Méridienne

La Ville de Carrières-sous-Poissy met en place une offre de restauration conforme aux exigences de développement durable, d'éveil aux goûts et de diversité alimentaire. Ce temps est un moment important de la journée pour les enfants. Il permet de se restaurer mais il est aussi un temps d'échange, de partage et de découverte.

Service à table pour les maternelles et en self pour les élémentaires

- De 11h30 à 13h20 : de multiples activités sont proposées : sportives (la découverte du handball, du hockey, du tchouckball et des jeux d'opposition), artistiques, manuelles, jeux libres ;
- 3 types de repas élaborés avec une diététicienne :
 - Un repas classique ;
 - Un repas de substitution sans viande porcine ou sans viande ;
 - Un repas végétarien.

Une alimentation conforme au développement durable et au bien-être animal

- 50 % de produits labélisés dont 20 % de bio par menu, 20 % de produits locaux, 100 % de poissons issus de la pêche durable.
- Signataire de la Charte de l'association L214, la Ville s'est engagée à inclure dans la commande publique des critères stricts relatifs aux méthodes d'élevages et d'abattages.
- 2 menus végétariens par semaine.

Une démarche concertée

- Avec l'Atelier alimentation composé de parents d'élèves pour comprendre les besoins nutritionnels, l'équilibre alimentaire, le fonctionnement et les défis de la restauration municipale.



Les chiffres clés

- 340 000 repas servis par an
- 2 100 repas servis par jour
- 14 restaurants scolaires
- 3 cuisines de production
- 40 agents
- 50 protocoles d'accueil individualisé (PAI) par jour

Le Projet d'accueil Individualisé (P.A.I.)

Le Projet d'Accueil Individualisé concerne les enfants et adolescents atteints de troubles de la santé tels que : pathologie chronique (asthme, par exemple), allergies, intolérance alimentaire... Ce projet est un document écrit élaboré à la demande de la famille qui permet de préciser les adaptations à apporter à la vie de l'enfant en collectivité. Il contient les besoins spécifiques de l'enfant et est établi en concertation avec le médecin scolaire.

L'Établissement du P.A.I.

- Contacter le Centre Médico Scolaire (C.M.S) de Conflans-Sainte-Honorine au 01 39 19 27 69 afin d'obtenir les documents relatifs à la mise en place du P.A.I.
- La famille complète et signe le P.A.I et fait remplir le protocole d'urgence par son médecin traitant. Elle retourne ensuite les documents au C.M.S par courrier ou par mail.
- Le médecin scolaire signe le P.A.I et retourne l'original à l'école pour signature et en conserve une copie.
- La directrice ou le directeur d'école signe le P.A.I pour application sur les temps scolaires et communique l'exemplaire signé à la famille.
- La famille transmet ensuite cet exemplaire au service des Affaires scolaires pour transmission à Monsieur le Maire pour signature.

Zoom sur

La lutte contre le gaspillage alimentaire

- Avec l'installation de tables de tri dans les écoles élémentaires pour diminuer de 50% le gaspillage alimentaire.
- Et l'organisation de formations avec l'association « Too good to go ».

Zoom sur

L'agent de la restauration municipale, c'est celui qui me sert mon repas



Oui, mais pas que ! Il est là pour m'accueillir avec le sourire, me conseiller à prendre un repas complet, équilibré et diététique. Son rôle est également de préparer et gérer les espaces de restauration où mangent chaque jour plus de 2 000 enfants. En lien avec le fournisseur d'aliments, il concocte les menus de la semaine et les prépare dans de grandes cuisines appelées les cuisines centrales. Dites-lui bonjour et merci, elle ou il sera content.

Les droits et devoirs des enfants

L'écoute

Tout enfant qui rencontre une difficulté est en droit de demander une écoute auprès du personnel (directeur périscolaire, animateurs, ...) tout en se sachant protégé par la confidentialité et l'obligation de réserve.

L'expression

Tout enfant a le droit d'exprimer son opinion, de donner son avis sur les conditions d'accueil.

Le respect

Les enfants ont droit au respect. Si l'enfant a des droits, il a aussi des devoirs et doit respecter les règles de vie collective pendant le temps des activités périscolaires et extrascolaires. Dans la plupart des cas, les écarts de comportement peuvent être réglés directement par le personnel en charge. Cependant, les manquements persistants ou graves seront sanctionnés.

Les comportements proscrits

- Le refus des règles de vie en collectivité (comportement irrespectueux, agressif, dangereux ou inadapté à la vie en collectivité).
- Le non-respect des biens et des personnes (dégradations ou vol du matériel mis à disposition, agressions physiques envers les autres élèves ou les adultes).

Le parent ou le responsable légal est associé à la gestion des problématiques disciplinaires des enfants. Il peut solliciter le responsable de l'activité concernée pour l'avertir des difficultés que peut rencontrer l'enfant et inversement. Lorsque celles-ci persistent après cette prise de contact, la Ville peut être amenée à intervenir.

Tout manquement caractérisé au présent règlement donne lieu à la rédaction d'un relevé d'incident.

En fonction de la gravité des faits constatés, la famille pourra être convoquée par les représentants de la Ville en entretien à l'issue duquel une sanction disciplinaire pourra être prononcée par l'Autorité Territoriale.

Ces avertissements et sanctions, utilisés avec discernement, visent à faire comprendre à l'enfant qu'il doit adopter de lui-même un comportement compatible avec les exigences de la vie en collectivité nécessaires au bon déroulement des temps d'accueils.

Exemples d'activités proposées dans les Accueils de loisirs periscolaires et extrascolaires



Culture de paix

► Chaque année, à l'occasion de la Journée internationale de la paix, les enfants écrivent des messages de paix qui sont ensuite exposés au sein de l'Hôtel de Ville.



Loisirs

► En fin d'année scolaire, la Ville organise la Fête de l'Enfance et de la Jeunesse, une journée festive pour les familles carriéroises dont les enfants fréquentent les accueils de loisirs.

► À chaque période estivale, les enfants des accueils de loisirs bénéficient également des activités proposées dans le cadre de Festiv'été et du Village Vacances.



Lutte contre le harcèlement

► Forte de ses engagements, la municipalité organise de nombreuses actions de sensibilisation en faveur de la lutte contre le harcèlement sous toutes ses formes.



Inclusion

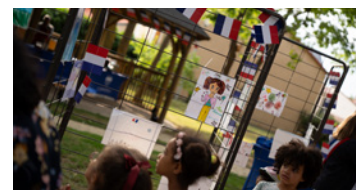
► Tout au long de l'année, les enfants bénéficient d'ateliers en faveur de l'inclusion : apprentissage de la langue des signes, découverte de la pratique handisport (ceci-foot, basket fauteuil).

Citoyenneté

► Labélisée Ville amie des enfants depuis 2002, la Ville offre de nombreuses activités aux jeunes publics à l'occasion de la Journée des Droits des enfants.

► Chaque année et en fonction de la thématique choisie, les accueils de loisirs proposent des activités ludiques et éducatives pour célébrer l'Uniday.

► La Ville organise un concours de dessin à l'occasion de la Fête Nationale.



Promotion de la santé par le sport

► À compter de septembre 2025, les accueils de loisirs du mercredi proposeront des activités sportives et coopératives ainsi que des ateliers ludo-pédagogiques favorisant le bien-être physique et émotionnel en continuité des projets développés dans les écoles. Du matériel spécifique et la formation des équipes viendront enrichir cette offre. Inscrite dans le Projet Éducatif de Territoire, cette démarche s'appuie sur les labels Ville amie des enfants (UNICEF), Cité éducative et



Terre de Jeux 2024, affirmant l'engagement de la Ville pour le bien-être de chaque enfant. Des initiations à la pratique sportive sont de plus proposés régulièrement aux enfants, avec l'appui des éducateurs sportifs.



Accès à la culture

► Les enfants bénéficient d'une programmation d'activités autour du livre et de la lecture avec la Médiathèque Octave-Mirbeau (MOM) et des ateliers de découvertes musicales avec l'École municipale de musique.

► Des actions autour du bien-être animal avec l'appui de l'association L214 sont également proposées.

Le Quotient familial

Le règlement des prestations

Il est vivement conseillé de régler en ligne, sans besoin de vous déplacer, à l'horaire qui vous convient. Le règlement peut être aussi effectué auprès du service de la Régie des recettes (Hôtel de Ville – RDC) sur rendez-vous via le lien suivant : www.carrieres-sous-poissey.fr/prendre-un-rendez-vous-avec-un-service

Une facture unique regroupe les différentes activités municipales (périscolaire, scolaire, crèche, théâtre...).

Les factures sont payables à terme échu avec une date limite de paiement fixée au 30 ou 31 de chaque mois. Toute facture non réglée au 1er du mois suivant ne pourra plus être encaissée par la Régie centrale et fera l'objet d'un titre de recette à régler au Trésor Public.

Les tarifs

Tranche de quotient	Quotient familial	Tarifs restauration	Tarifs études surveillées	Tarifs périscolaires		Tarifs accueils de loisirs mercredis et vacances scolaires		
				Accueil maternel du matin ou de l'après-midi ou accueil élémentaire du matin	Accueil élémentaire de l'après-midi	Journée	½ journée matin avec repas	½ journée après-midi sans repas
1	Inférieur à 475€	1,73€	1,14€	1,10€	0,55€	5,24€	3,49€	2,33€
2	De 475,01€ à 760€	2,08€	1,76€	1,32€	0,65€	6,69€	4,46€	3,17€
3	De 760,01€ à 950€	2,43€	2,23€	1,54€	0,75€	8,35€	5,58€	3,85€
4	De 950,01€ à 1 334€	2,78€	2,43€	1,76€	0,85€	9,84€	6,55€	4,69€
5	De 1 334,01€ à 1 980€	3,14€	2,61€	1,98€	0,95€	10,87€	7,25€	5,20€
6	Supérieur à 1 980€	3,51€	3,43€	2,24€	1,12€	11,70€	7,79€	5,40€
Hors commune	—	4,52€	3,52€	3,52€	2,01€	12,66€	8,52€	5,58€

Les modes de paiement acceptés

Directement en ligne, par carte bancaire, via Paybox, à partir du portail Famille des Démarches Numériques.

- Par prélèvement automatique : le prélèvement est effectué le 20 du mois. Il est mis en place pour une année et renouvelé par tacite reconduction.
- Par chèque emploi service universel (CESU) : conformément à l'article L1271-1 du code du travail et l'article L2324-1 du code de la santé publique, les CESU sont acceptés pour les prestations suivantes : crèche, accueil de loisirs (ALSH) et accueil périscolaire. **ATTENTION, les CESU dématérialisés ne sont pas acceptés.**
- Par chèque à l'ordre de la régie des recettes.



Procédures et modalités d'inscription

Pour inscrire mon enfant fréquente les accueils périscolaires et extrascolaires, quelles démarches dois-je accomplir ?

Pour la rentrée 2025-2026, vous avez un ou plusieurs enfants inscrit(s) dans l'une des écoles publiques de Carrières-sous-Poissy.
L'inscription aux services périscolaires municipaux s'établit via le portail « *démarches numériques* » ou en mairie sur rendez-vous depuis le 15 juillet 2025.
Cette démarche est obligatoire pour permettre à vos enfants l'accès aux temps périscolaires.

Pour bénéficier du quotient familial, l'inscription doit être accompagnée des pièces suivantes :

- L'avis d'imposition ou de non-imposition 2025 sur les revenus 2024.
- La dernière attestation de paiement des prestations familiales (CAF).
- Le cas échéant, le jugement de divorce ou de séparation.

Si vous ne faites pas calculer votre quotient, la tarification maximale (tranche 6) vous sera directement appliquée.

Toute demande d'inscription, de modification ou d'annulation doit être faite sur votre espace personnel, au plus tard pour la veille jusqu'à minuit ou via l'adresse mail suivante : inscription@carrieres-sous-poissy.fr



Zoom sur
**les démarches numériques,
qu'est-ce que c'est ?**

Rapide, accessible 24h/24 et 7j/7, conçu pour simplifier la vie des familles, cet espace numérique permet de :

- Consulter et mettre à jour le dossier famille
- Inscrire votre enfant à une activité périscolaire ou annuler une inscription.
- Payer en ligne et consulter votre facture dans un espace sécurisé.
- Disposer d'informations pratiques ou actualités (menus scolaires, programmes d'activités des mercredis...

Et bien d'autres choses encore...

Échéancier des inscriptions pour les vacances scolaires

DATES DES VACANCES SCOLAIRES	PERIODES DES INSCRIPTIONS
VACANCES DE LA TOUSSAINT 2025 Du lundi 20 octobre au vendredi 31 octobre inclus Reprise des cours le lundi 3 novembre 2025	DU 15 SEPTEMBRE AU 26 SEPTEMBRE 2025
VACANCES DE NOËL 2025 Du lundi 22 décembre au vendredi 2 janvier 2026 inclus Reprise des cours le lundi 5 janvier 2026	DU 17 NOVEMBRE AU 28 NOVEMBRE 2025
VACANCES D'HIVER 2026 Du lundi 23 février au vendredi 6 mars inclus Reprise des cours le lundi 9 mars 2026	DU 19 JANVIER AU 30 JANVIER 2026
VACANCES DE PRINTEMPS 2026 Du 20 avril au 30 avril inclus Reprise des cours le lundi 4 mai 2026	DU 16 MARS AU 27 MARS 2026
VACANCES D'ÉTÉ (JUILLET ET AOÛT 2026) (Sortie des élèves : le vendredi 3 Juillet 2026)	DU 26 MAI AU 5 JUIN 2026

VACANCES SCOLAIRES : Toute demande de modification s'effectue pendant la période d'inscription via les « *démarches numériques* » ou au service des Accueils périscolaires loisirs et jeunesse

Inscriptions sur rendez-vous
Ouverture au public :
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h45 à 17h30

Contacts utiles

- **Service des Accueils périscolaires et de loisirs**
service.periscolairesloisirs@carrieres-sous-poissy.fr – 01 39 22 36 11
Responsable du service : 01 39 22 36 62
Coordinateur du service : 01 39 22 36 67
- **Service des Affaires scolaires**
service-scolaire@carrieres-sous-poissy.fr – 01 39 22 36 11
- **Inscription aux activités périscolaires**
inscription@carrieres-sous-poissy.fr – 01 39 22 36 11
- **Régie Centrale**
regie@carrieres-sous-poissy.fr – 01 39 22 36 27
- **Portail famille / Démarches numériques**
www.espaces-citoyens.net/carrieres-sous-poissy



CARRIÈRES
SOUS - POISSY

